



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 novembre 2023 A 20 HEURES 30

**FINANCES - Apurement du compte 1069-approbation  
des modalités d'apurement.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/11/2023
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>27</b>	Affichage de la convocation : 14/11/2023
Pouvoirs :	<b>5</b>	
Votants :	<b>32</b>	Affichage du compte rendu : 23/11/2023
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD, Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire explique que le compte 1069 a été créé aux plans de comptes M14 à l'occasion de réformes budgétaires et comptables afin de neutraliser l'impact budgétaire de la première application des règles de rattachement des charges et des produits à l'exercice.

A ce jour, les comptes de la commune présentent un solde débiteur au 1069. Cependant, le compte 1069 n'existant pas en M57, il convient de se prononcer sur les modalités de son apurement en vue de la bascule à la M57.

Cet apurement se fait, soit par opération d'ordre mixte (émission d'un mandat au 1068) si les crédits budgétaires sont disponibles, soit par opération non budgétaire (mais qui viendra minorer le résultat d'investissement à la clôture).

La loi prévoit la possibilité d'étaler cet apurement sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**CONSIDERANT** que les comptes de la commune présentent un solde débiteur au 1069,



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,**

**Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**PROCÈDE** à l'apurement du solde débiteur du compte 1069 par opération semi-budgétaire avec émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 5 525, 15 €.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte 1068.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le

25 NOV 2023

et de la publication en mairie le

25 NOV. 2023

Le secrétaire

Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations ,

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 11 20-08: FINANCES- Apurement du compte  
1069- approbation des modalités d'apurement

.....  
Date de décision: 20/11/2023

Date de réception de l'accusé 25/11/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023112008\_08

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20231120-2023112008\_08-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : delib 8.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20231120-2023112008\_08-DE-1-1\_1.pdf )